

ment opéré, et cette émulsion doit être immédiatement accomplie, afin d'éviter que l'essence ait le temps de se séparer de l'eau.

Les autres essences, par exemple celles de térébenthine, de sauge, et l'huile de pétrole, de goudron, de schiste, etc., produiraient sans doute le même effet et occasionneraient une dépense moindre que l'emploi de l'huile de lavande.

VILLE DE ROUBAIX

Cours public de Chimie

Lundi 10 avril, à 8 h. du soir
DU MERCURE (Fin).

1^o Protochlorure de mercure ou calomel : sa préparation, ses propriétés médicales. — Aquila alba, aquila nitigata, panacée universelle des alchimistes.

2^o Perchlorure de mercure ou sublime corrosif. — Ses différents noms : sel de vie, sel de science, poudre de succession, sel de la sagesse des alchimistes. — Préparation et propriétés de ce sel ; son action sur l'économie animale. — Empoisonnements ; contrepoisons. — Emploi du perchlore de mercure en médecine et dans les fabriques d'indiennes.

Cours public de Physique

Mardi 12 avril, à 8 h. du soir

1^o Lumière électrique dans le tube de Geisler.
2^o Actions des courants sur les courants.

COURS DE LA BOURSE

Cours de clôture	le 5	le 6	hausse	baisse
3% ancien	67,60	67,75	15	
4 1/2 au compt.	95,30	95,40		10

Pour toute la chronique locale, J. Reboix.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

La première série des enchères annuelles de laines à Liverpool a commencé le 24 janvier et a été close le 10 février 1865. Les catalogues offerts aux acheteurs comprenaient les laines des provenances suivantes :

	Balles.
Indes-orientales et Perse	15,673
Russie, Donskoi	4,552
Buenos-Ayres et Montevideo	4,137
Mogador et côte d'Afrique	2,270
Pérou, Lima et Chili	6,900
Turquie, Egypte, Smyrne et Syrie	3,266
Espagne et Portugal	2,211
Hongrie et Allemagne	547
Islande	448
Divers	1,877
Total	41,890
Toisons d'Angleterre	1,066
Total	42,956

Les bonnes et moyennes qualités des laines blanches et jaunes des Indes-orientales étaient fort recherchées, surtout les longues laines peignées. Celles-ci ont haussé d'un penny à un penny et demi par rapport à la cote de novembre. Les courtes-soies pour couvertures n'ont atteint qu'une hausse d'un demi penny à trois quarts de penny, et les conditions inférieures se sont vendues difficilement et à des prix réduits.

Les laines de Perse présentaient des qualités tellement peu estimées qu'elles ne peuvent plus répondre aux besoins du continent. Il y avait sur les bonnes longues, blanches et jaunes, baisse d'un penny à un penny et demi, et sur les qualités mêlées, quelquefois jusqu'à deux et 3 pence.

Il s'est vendu quelques beaux lots de toison Donskoi; quant aux laines de Buenos Ayres et d'entre Rios, de Montevideo et de Cordova, elles étaient plus demandées que précédemment. Les laines de Turquie, de Smyrne ou d'Egypte ont été retirées ou adjugées en baisse.

Les acheteurs n'étaient pas aussi nombreux que d'habitude. Bien que le marché monétaire soit revenu à son état normal, les districts manufacturiers n'ont pas été très occupés dans ces derniers temps, et les fabricants n'opèrent qu'avec beaucoup de circonspection par suite de la situation incertaine de l'industrie cotonnière.

(Annales du commerce extérieur).

HAYRE — 4 mars. — Nous continuons d'avoir une bonne demande pour la consommation, et les prix de toutes les sortes restent généralement soutenus. On est toutefois resté calme, cette après-midi, bien que les nouvelles d'Amérique, en date du 25 mars de New-York, soient plutôt un peu plus favorables aux confédérés.

Les ventes notées à quatre heures et demie vont à 481 b.

5 mars. — Les froids avis d'Angleterre reçus hier soir pèsent de nouveau sur le marché, et ce qui se traite s'obtient généralement en baisse. Parmi les affaires du jour figure un bloc de 400 b. Fernambourg à 150 fr. Les autres lots se font de 2 fr. 50 à 5 fr. de moins qu'hier.

Les ventes notées à quatre heures et demie ne dépassent pas 554 b., mais on continue de marchander ce soir.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 5 avril 1865.

D'après les on dit du Palais Bourbon, M. Darblay, député de Seine-et-Oise, serait-élevé à la dignité de sénateur et que M. Baroche se présenterait au suffrage des électeurs dans la circonscription laissée vacante par cette honorable député. M. Baroche est président du conseil général de ce département, et l'on suppose que son élection ne rencontrerait pas de sérieuses difficultés.

M. de Vauce a porté la parole, au Corps législatif, en faveur de l'amendement sur le droit testamentaire. M. Guéroult doit le réfuter. On s'attend à un très vif débat et le vote de l'assemblée est regardé comme fort incertain.

Une lettre particulière venue de Saint-Petersbourg assure que l'Empereur Alexandre a dû quitter aujourd'hui incognito sa capitale pour se rendre à Nice. L'auteur de la lettre, qui est en position d'être bien renseigné, donne à entendre que la maladie contagieuse qui règne en ce moment dans une partie de l'Empire russe aurait été la cause déterminante du voyage du Czar.

Cependant cette nouvelle doit être accueillie que sous toutes réserves.

M. de Lavallette, ministre de l'Intérieur, a eu plusieurs conférences avec l'Empereur; il y a été surtout question, assurément, des prochaines élections municipales.

On assure que M. de Saint-Paul, préfet de la Meurthe, est nommé secrétaire général au ministère de l'Intérieur, en remplacement de M. Chamblain, qui serait appelé à une préfecture de première classe.

Plusieurs feuilles répètent la nouvelle très-in vraisemblable que l'Impératrice s'occuperait d'une histoire de Marie-Antoinette. Il est certain que l'Impératrice aime à parler de l'infortunée reine de France, qu'elle a en grande vénération; mais il ne faut pas croire un mot de ces canards sur des velléités biographiques.

M. le duc de Broglie et M. le comte de Falloux viennent d'arriver à Paris pour l'élection qui doit avoir lieu demain à l'Académie française en remplacement du comte Alfred de Vigny et de M. Ampère. M. de Saint-Marc Girardin est encore à Rome et M. Cousin, souffrant, reste à Cannes. Il n'y aura probablement que 35 votants. On dit qu'ils ne s'entendent pas, et que, cette fois encore, le scrutin pourrait bien être sans résultat.

On a remarqué, non sans sourire, ce commencement de paragraphe de l'article de la Presse sur M. Cobden : « Avez-vous vu la mort ! au lieu de prendre lord Palmerston qui a quatre-vingt ans, etc. » M. Palmerston ne peut manquer d'être satisfait de l'expression de ce regret.

Plusieurs députés ont déposé l'amendement suivant au 5^e paragraphe du projet d'Adresse :

« Ainsi l'achèvement des travaux ayant pour objet les voies ferrées, les ports, les rivières, les canaux, les routes, les chemins, l'irrigation doit être énergiquement poursuivi avec la pensée de le réaliser en peu d'années, mais sans compromettre la bonne économie de nos finances, et dans la mesure de nos ressources. »

Pour toute la correspondance : J. REBOIX.

Richard Cobden.

M. Richard Cobden, dont nous annonçons la mort dans notre dernier numéro, était une célébrité non moins européenne qu'anglaise. Nous ne saurions en conséquence nous dispenser de résumer en quelques lignes les principaux traits de cette carrière si bien remplie.

Cobden naquit en 1804 à Midhurst, dans le comté de Sussex. Son père, petit propriétaire, cultivait lui-même son domaine, perdit le peu qu'il avait et mourut laissant neuf enfants dans un état voisin de l'indigence. Richard fut réduit dans son enfance à garder les moutons. Il parvint à l'adolescence sachant à peine lire, écrire et compter. Son oncle, fabricant de cotonnades fines à Londres, se l'attacha en qualité de commis. Quelques années après, sa ruine ayant obligé Richard à chercher d'autres ressources, il fut voyageur de commerce pour une manufacture de Manchester, puis fonda lui-même dans cette ville une maison qui, en 1835, était une des premières du Royaume-Uni.

Vers ce temps, après des voyages dans les quatre parties du monde, il songea à aborder la carrière politique. Il développa, dans une brochure, cette doctrine :

« Si les grands Etats affectaient au développement de leurs relations commerciales et des institutions consacrées à l'amélioration physique et morale du peuple une partie seulement des trésors qu'ils consacrent à des armements le plus souvent inutiles, l'humanité ne tarderait pas à atteindre les plus brillantes destinées. »

En 1838, il fit adopter par la Chambre de commerce de Manchester, un amendement demandant l'abrogation des lois sur les céréales.

En 1839, 200 délégués avaient été portés à Londres des pétitions dans ce sens, couvertes de 2 millions de signatures. Néanmoins la Chambre des communes rejeta à une immense majorité la motion de M. Williers, relative à l'abolition des droits de douanes sur les céréales. Cobden prévint par un éloquent discours le déroulement des pétitionnaires, qui prirent la significative dénomination de *ligues* pour l'abolition des lois des céréales.

Cette ligue devint formidable grâce à l'organisation que lui donna Cobden, qui fut envoyé par Stockport à la Chambre des communes. En février 1843 eurent lieu d'orageux débats dans lesquels Cobden prit à partie le chef du Cabinet, sir Robert Peel, lequel, trois ans plus tard, devait demander lui-même l'abrogation des droits sur les céréales en laissant tout l'honneur de cette réforme à son adversaire.

Celui-ci, nommé représentant de West-Riding (Yorkshire), à une majorité de 38,000 voix, prêta encore dans la suite son appui à diverses lois dans le sens de la liberté du commerce.

Puis il reprit son thème favori de la réduction des armements et de l'adoption d'une politique de paix absolue. En janvier 1849, il fit au parlement une motion pour l'introduction du principe d'arbitrage dans les traités internationaux. Il se fit applaudir aux congrès de la paix tenus à Paris (1849), à Francfort (1850), à Londres (1851).

Bien que l'un des chefs du parti de la réforme parlementaire, Cobden n'appartenait cependant pas à la fraction radicale de la Chambre, et il n'a pas hésité, dans un discours à Manchester, le 3 octobre 1851, à se prononcer énergiquement contre tout projet de modification au système électoral qui aurait pour base le suffrage universel.

Tribunaux.

On lit dans le Phare de la Loire :

Une instruction est ouverte au parquet de Lorient contre MM. H. A. R. fils, E. A. R. fils et F. H., sous le chef d'attentat à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, comme ayant préparé et favorisé l'armement de l'Ohio, aujourd'hui le *Stonewall-Jackson*.

On écrit de Grenoble que l'appel interjeté par Maurice Roux du jugement qui l'a débouté de sa demande en dommages-intérêts contre M. Armand, sera porté à l'audience de la cour impériale du 29 mai.

FAITS DIVERS

On lit dans la Gazette médicale, de Saint-Petersbourg :

« Nous avons reçu de divers endroits quelques renseignements sur la fièvre qui sévit et que l'on appelle *revenante*. »

Dans le courant de l'automne dernier cette maladie éclata presque simultanément dans le nord-est et le sud-est de l'empire russe. Un médecin du gouvernement de Perm, M. Goworliwy, écrit qu'il a observé une quarantaine de cas de cette maladie qui commence par un froid extrême et des frissons suivis d'une grande chaleur sans sueur, de fièvre accompagnée de coliques, de mal de tête, de délire, d'affaiblissement général et quelquefois de fortes hémorrhagies nasales. Quelques malades sont constipés, dit-il, les autres ont la diarrhée, mais je n'ai jamais constaté la jaunisse. On observe rarement chez les malades l'impossibilité d'uriner. Le paroxysme se prolonge de 3 à 6 jours, après quoi le malade retrouve l'appétit et le sommeil et la fièvre le quitte complètement. Mais bientôt les frissons reprennent; ils cèdent de nouveau à la fièvre avec tous les symptômes signalés plus haut et la maladie reprend dans toute sa force. J'ai observé trois et même quatre reprises semblables. Le quinquina pris en doses considérables diminue la fièvre et dissipe le délire, mais il ne produit pas de résultat décisif; il ne suffit pas pour arrêter les progrès du mal. »

Conformément à la lettre de l'Empereur, on a commencé à Lyon la démolition des fortifications de la Croix-Rousse.

L'enquête à laquelle a donné lieu la mort subite d'un négociant de Paris, le sieur R..., a révélé un fait assez étrange.

Il y a une dizaine d'années, dit le Temps le sieur R... était employé en qualité de commis chez le sieur B... qui, l'ayant accueilli, pauvre et sans emploi, avait commencé par lui donner 300 francs par an. Le nouveau commis ayant montré beaucoup de bonne volonté et une grande intelligence des affaires, ses appointements s'élevaient successivement élevés jusqu'à 2,500 francs.

Un jour, R... demanda à son patron un entretien particulier. Il lui dit que, son père habitant la ville de Bordeaux, le rappelait pour lui faire contracter un mariage avantageux, ce qui l'obligeait à quitter son emploi. Le sieur B... fut véritablement pénétré d'être obligé de se séparer d'un auxiliaire dont il avait lieu d'être satisfait sous tous les rapports; il lui exprima ses regrets et donna en son honneur un repas d'adieu.

Quelque temps après, le sieur B... demeura confondu de surprise en apprenant que son commis ne s'était pas rendu à Bordeaux, et ne s'était pas marié, mais qu'il exploitait à Paris un établissement rival du sien. Cette découverte, qui l'affligea au dernier point, l'amena à vérifier ses comptes.

Il constata alors un déficit de 15,000 fr. habilement masqué au moyen d'une tenue de livres fictive. Pour lui, il devint évident que son ancien employé lui avait dérobé cette somme et s'en était servi pour monter l'entreprise qu'il exploitait avec succès.

Le négociant porta plainte, et R... fut interrogé. Il expliqua d'une manière plausible la façon dont les livres étaient tenus, mais le déficit de 15,000 fr. était patent, il ne put le nier. Alors il prit à part le magistrat chargé d'instruire cette affaire.

Monsieur, lui dit-il, votre position ne vous permet pas d'ignorer que les familles ont souvent de pénibles secrets, j'avais tenu caché jusqu'ici une chose que je suis forcé d'avouer, c'est que M. B... est sujet à de fréquentes absences d'esprit. C'est lui-même qui m'a prêté les 15,000 fr. qu'il m'accuse d'avoir volés, et je dois les lui rembourser par paiements successifs. Le fait peut aisément se vérifier, car j'ai donné à M. B... un reçu sur timbre qui doit se trouver parmi ses papiers.

Et le jeune commerçant, dans l'accent paraissant plein de franchise et de naturel, désigna l'endroit où son ancien patron plaçait ordinairement les titres de cette nature. La vérification fut faite, et au lieu indiqué on trouva le reçu parfaitement en règle. R... contractait l'obligation de rembourser la somme par paiements annuels de 4,000 fr., dont la première année devait être affranchie. En conséquence, quoique le sieur B... affirmât n'avoir consenti à aucune opération de ce genre, toute poursuite dut cesser.

La conduite du sieur B... sembla confirmer les allégations portées à son sujet par son ancien commis. En effet, blessé au cœur par l'ingratitude de celui qu'il avait traité comme un fils, il négligea ses affaires, négligea qu'on attribua à l'affaiblissement de son esprit. La somme qui lui avait été enlevée nuisait d'ailleurs à ses transactions, et les remboursements annuels ne s'effectuaient pas régulièrement. Peu à peu, il tomba dans une position inférieure, tandis que R..., au contraire, prospérait et augmentait l'importance de ses opérations.

Ce dernier étant mort subitement, ainsi que nous l'avons dit, on a dû visiter ses papiers et on y a trouvé une sorte d'auto-biographie, dans laquelle il racontait comme une chose faisant honneur à son imagination et à son adresse la ruse dont il s'était servi pour s'établir aux dépens de son ancien patron. A la suite de cette découverte, une transaction a eu lieu entre les héritiers et le sieur B... qui, par suite de cet accord, a repris l'établissement exploité par le défunt.

On vient de juger en Irlande une affaire très-curieuse.

Un certain Dr Barrett, préposé à l'enregistrement des actes de naissance et de décès à l'asile des pauvres de Castlebar, avait trouvé un moyen nouveau d'augmenter ses ressources. L'administration autorisait une dépense de 3 livres sterling pour chaque décès, et de 2 livres sterling pour chaque naissance.

Que fit notre docteur? Il imagina des naissances et des décès, les porta sur ses registres, et toucha ainsi, dans l'espace de quelques années, plusieurs centaines de livres sterling.

Mais, un beau jour, c'est-à-dire non, un triste jour, sa ruse fut découverte. L'inventeur fut mis en prison, et la semaine dernière, il passait aux assises.

Eh bien! vous croyez peut-être qu'il a été condamné? Pas le moins du monde. Comme c'est la première fois, a dit le chef du jury, qu'un pareil crime a été commis, et qu'il a fallu à l'accusé beaucoup d'imagination pour le mettre à exécution; comme, au surplus, l'accusé est marié, père de sept enfants, et que ses appointements ne lui permettaient pas de subvenir à ses besoins, nous doutons s'il avait tout son esprit à lui lorsqu'il a falsifié ses registres. En conséquence, nous lui accordons le bénéfice de ce doute et le déclarons non coupable!

Une dame turque de Scutari a été, pendant le premier jour du Baïram, victime d'un assassinat commis avec une froide préméditation.

Cette dame était l'épouse d'Ahmet efendi, l'une de plus notables habitants de la ville, et ce dernier avait à son service un jeune esclave arabe qu'il avait acheté depuis une dizaine d'années environ. Son maître lui avait promis qu'il lui accorderait la liberté durant les fêtes du Baïram.

La femme de l'efendi avait donné son consentement à cette libération, mais comme ces fêtes donnent lieu d'ordinaire à de grandes réjouissances, elle proposa de retarder de quelques mois l'émancipation de l'esclave et de la remettre à l'époque du mariage de son fils.

Ce retard enflamma de colère le jeune Arabe, qui saisit l'occasion que lui offrait l'absence d'Ahmet efendi et des autres habitants de la maison, appelés à la mosquée par les devoirs religieux, pour pénétrer dans l'appartement de la dame demeurée seule et pour l'étrangler.

Après avoir commis ce crime, il alla à la rencontre de son maître, et, au moment où celui-ci franchissait le seuil du djami, il lui cria à haute voix qu'il avait ponctuellement exécuté ses ordres en tuant sa maîtresse.

Alors l'efendi requit la police, et accompagné de plusieurs agents et de ses serviteurs, se rendit à son conak, où il trouva en effet sa femme morte. L'esclave lui demanda une seconde fois s'il était content de lui.

En présence de cette déclaration, la police se hâta d'arrêter l'efendi et son esclave. Une enquête fut ordonnée sur-le-

champ, et, grâce à un concours de circonstances favorables, le coupable fut découvert. Le coupable a été condamné à être pendu. Avant le jour de l'exécution, il a été corié de deux agents de la force publique, et il a parcouru pendant trois jours les rues de Scutari avec un certain accompagnement de police et la peine qu'il avait méritée.

Une affaire mystérieuse préoccupe la population d'Anvers, dit le Précurseur, du 1^{er} avril :

Le 16 mars, un homme d'un âge respectable, se nommant Rish Allah Bey (colonel dans l'armée turque) accompagné d'un jeune homme nommé C. Ready, âgé d'environ vingt ans et qu'il disait être son neveu, élevé dès sa tendre jeunesse par feu sa femme, était descendu dans un hôtel de cette ville.

Rish Allah Bey, dans ses promenades, il était ordinairement accompagné du jeune homme; l'un et l'autre ne parlaient que la langue turque et l'anglais et fréquentaient fréquemment les personnes de l'hôtel. Jeudi matin, vers neuf heures et demie, une personne de l'hôtel étant montée à la chambre du jeune homme trouva celui-ci couché inanimé sur son lit; il portait derrière les oreilles deux trous qui avaient livré passage à une charge de petit plomb; un fusil se trouvait par terre devant le lit; sur une table était un billet ainsi conçu :

« Je me suis donné la mort volontairement. »

Chose singulière, le jeune homme était couché sur le lit, dans l'attitude d'un homme endormi, le corps et les bras sous les couvertures. Averti de ces faits, le parquet s'est rendu sur les lieux, et après avoir fait photographier le lit dans l'état où il fut trouvé, on a transporté le cadavre à l'hôpital où l'autopsie sera faite par les médecins légistes. Rish Allah Bey, qui se trouvait dans l'hôtel, a été arrêté et mis au secret.

L'affaire de l'assassinat ou du suicide du nommé C. Ready reste toujours enveloppée de mystère, dit aujourd'hui ce journal. Voici quelques nouveaux détails que nous avons pu recueillir au moment de la constatation de l'état des lieux : les mains de la victime étaient fortement crispées sous les couvertures; l'arme à feu a été appliquée près de l'oreille, une partie de la charge est restée dans le crâne; des plombs ont été retrouvés dans le mur de l'appartement; la commotion a été si forte que les yeux sont sortis de la tête; des lettres arrivées récemment à l'adresse de Ready ont été saisies par la justice.

Rish Allah Bey, le compagnon de Ready dont nous avons annoncé l'arrestation, a été interrogé par le juge d'instruction et reconduit en prison. C'est un homme de maintien respectable qui pendant la guerre de Crimée était colonel, commandant un régiment turc; il a été détaché dans ces derniers temps à la légation ottomane à Londres et n'était arrivé avec le jeune homme qu'il nommait son neveu que le 16 de ce mois à Anvers. Plusieurs employés de l'hôtel ont été également interrogés aujourd'hui par le juge d'instruction.

BULLETIN FINANCIER.

Paris 5 avril. — Le début a été assez animé, mais les affaires sont devenues ensuite fort calmes. On remarque la bonne tenue du Mobilier et des valeurs patronées par cet établissement surtout le Midi et la Compagnie Immobilière.

Les chemins français sont généralement très fermes. Le Lyon seul, a éprouvé une légère réaction. Les Consolidés anglais ont monté de 1/4 à 90 1/2 à 5/8. La rente s'est tenue de 67,85 à 67,75. L'Italien, ouvert à 65,90 a fléchi à 65,65, sur le bruit du rejet du projet de M. Sella, relatif aux chemins de fer; il s'est un peu raffermi ensuite et reste à 65,75. Le Mexicain est coté 53 1/4. Le Mobilier a monté de 82,25 à 83 et l'Espagnol de 560 à 565. L'Orléans a monté à 368,75, le Nord à 1078,75, l'Est à 537,50, le Midi à 610 et l'Ouest à 560. Le Lyon a sa 982,50. Parmi les chemins étrangers, le Saragosse est à 387,50, et le Nord d'Espagne à 300. Les actions de la Cie immobilière ont varié de 540 à 545. Les transatlantiques sont demandés de 530 à 532,50.

Cours moyens du Comptant : 3 0/0 67, 57 1/2 — 4 1/2 0/0 96 52 1/2.

— Crédit foncier, 1290,00.

Le compte-rendu de la compagnie d'assurances sur la vie The Gresham constaté pour l'année 1864, les résultats suivants : Affaires proposées à la Compagnie dans l'année. 47,424,121 Affaires acceptées par la Cie. 38,766,325 Sinistres payés. 1,267,393

Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rentes viagères et des dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances net de plus de 12,500,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865).

La Compagnie est établie en France depuis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudeman, rue Blanche-maille, 50.

Pour tous les articles non signés, J. Reboix.